

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 mars 2021

DÉMOCRATISER LE SPORT EN FRANCE - (N° 3980)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 396

présenté par
M. Raphan

ARTICLE 6

À l'alinéa 2, supprimer les mots :

« mentionnées à l'article L. 131-8 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.